



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



La prochaine formation initiale à l'arbitrage se déroulera les 26, 27 et 28 février 2023 à Argeles Sur Mer

L'examen final théorique et le test physique auront lieu le dimanche 5 mars 2023 à Perpignan. Horaires : 9h - 17h30

Le lien pour s'inscrire

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=Fgew_HxmI0iU16G1ju3aAqru60mQSlxOhFIUi-4K7H9UMDZVR08zUkFZM1dERTNNS0syQkUxOFdGQS4u

Vous souhaitez mettre à l'honneur UNE DIRIGEANTE OU UN DIRIGEANT de votre club, le document pour la médaille de Bronze est à votre disposition pour une remise officielle à l'occasion de l'Assemblée Générale d'Été 2023 du District de Football des P.O (à récupérer sur le site internet du District).

Retour de l'imprimé, dûment complété et renseigné, pour le 30 Mars 2023

**OFFICIEL 66 N°23 DU 27/01/23
SAISON 2022/2023**

L'OFFICIEL 66

Saison 2022/2023

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

**770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN**

**[secretariat@pyrenees-
orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)
[http://pyrenees-
orientales.fff.fr](http://pyrenees-orientales.fff.fr)**

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 09h – 12h et 14h – 17h
Mardi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Mercredi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Jeudi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Vendredi 09h – 12h et 14h – 17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

06 10 84 48 53

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Les formations du CDOS 66

Depuis plus de 35 ans, le CDOS 66 rassemble le mouvement Olympique et Sportif Départemental et propose de répondre aux besoins des bénévoles et dirigeants sportifs. Il met à votre disposition un programme de formations adapté aux préoccupations de chacun et répondant au besoin de professionnalisation des structures sportives. Ces formations sont dispensées par des intervenants de qualité, experts dans chaque domaine de compétences.

Pourquoi participer aux formations ?

Les formations, proposées en 1/2 journées ou journées, sont une vraie opportunité pour agrandir votre champ de connaissances et développer de nouvelles compétences.

A la suite, les participants dotés d'un savoir supplémentaire, vont contribuer à l'amélioration du fonctionnement de leur association et surtout favoriser leur développement.

Notre offre de formation s'inscrit dans la feuille de route du Plan Sport Territoire et s'articule autour des actions du CROS Occitanie qui est notre partenaire dans une partie des formations proposées.



Quels sont les buts et objectifs proposés par ces formations ?

Regroupées en quatre grands thèmes (Sport et Santé, Vie Associative, Informatique/Communication et finances) nos formations couvrent un éventail de compétences très large. Des gestes de premier secours à la visibilité de son association en passant par les différents rôles des membres associatifs, il y a forcément un thème qui retiendra votre attention.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site du CDOS 66 ou même à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire.

Quelles démarches à suivre pour s'inscrire aux formations ?

En ligne : Tapez « CDOS 66 » dans votre moteur de recherche.

Par Courriel : cdos66@wanadoo.fr

Par Téléphone : 04 68 63 32 68



PROGRAMME DE FORMATION 2023

Comité Départemental
Olympique et Sportif
des Pyrénées-Orientales

Maison Départementale des Sports
Rue René Duguay-Trouin
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 63 32 68
cdos66@wanadoo.fr

<http://pyreneesorientales.franceolympique.com>
<https://www.facebook.com/ComiteOlympique66/>



Formations 2023 du CDOS 66

Renseigner une demande de subvention

Vendredi 13 janvier - 18h à 21h
Visioconférence

Renseigner une demande de subvention

Lundi 16 janvier - 18h à 21h
Visioconférence

Prévention et Secours Civique Niveau 1

Samedi 04 février - 8h30 à 18h
Maison du Cercle des Nageurs Sauveteurs
Piscine Municipale Louis de Luca—SAINT-ESTEVE

Trouver plusieurs sources de financement pour mon association

Mardi 11 avril de 18h à 21h30
et Samedi 15 avril de 9h à 12h30
Visioconférence

Formation Jeunes Bénévoles Dirigeants (16/25 ans)

Semaine du 24 au 28 avril
Grand Stade des Capellans—Saint-Cyprien

Créer et utiliser des tableaux croisés dynamiques avec Excel

Samedi 13 mai - 9h à 17h
Maison Départementale des Sports

Monter un projet avec une équipe impliquée

Samedi 3 juin - 9h à 17h
Maison Départementale des Sports

Rôle du Trésorier—Initiation à la comptabilité d'une association

Vendredi 22 septembre - 18h à 21h
Font-Romeu

Prévention et Secours Civique Niveau 1

Samedi 23 septembre - 8h30 à 18h
Maison du Cercle des Nageurs Sauveteurs
Piscine Municipale Louis de Luca—SAINT-ESTEVE

Rôle du Président et du Secrétaire Général

Jedi 05 Octobre - 18h à 21h
Maison Départementale des Sports

Rôle du Trésorier—Initiation à la comptabilité d'une association

Samedi 07 Octobre - 9h à 12h
Maison Départementale des Sports

Utiliser les réseaux sociaux pour optimiser la communication de mon association

Samedi 2 Décembre - 9h à 17h
Maison Départementale des Sports

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site du CDOS.

N.B : Toutes les formations accompagnées de ce logo sont des formations pour lesquelles une participation est demandée.

Formations qui seront programmées en cours d'année :

Prise en charge d'une personne en situation de handicap
Public Handisport

Céret

Prise en charge d'une personne en situation de handicap
Public Sport Adapté

Prades

Légende thématiques :

FINANCES

VIE ASSOCIATIVE

SPORT SANTÉ

INFORMATIQUE
COMMUNICATION

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comité Directeur

REUNION PLENIERE DU 26/01/23

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Secrétaire Général : Vincent GRISORIO

Présents : ACHLOUJ Hassan, ANCEL Gérard, Sandrine DOMART, GARCIA Jean-Luc, GARRIGUE Aline, Marc PAULY, Philippe MARCO-GREGORI, José PICHENEY, SALMERON Christophe, VILANOVE Pascale

Excusés : Abdelali CHAOUI, Annick COUEFFEC, Carole FERNANCEZ, Didier GLEIZES, Didier ROMERO

Assistent : Oliver ASTRUIT (CTD DAP), Philippe REFFIER (Directeur Administratif)

Ouverture de la séance par le Président, Eric WATTELLIER

- Approbation du PV de la réunion plénière du 01/12/22 (à l'unanimité)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

AVENIR FOOTBALL CATALAN : du 18/01/23, demandant l'organisation d'une finale U17 D2 entre les Poules A et B pour un titre de Vainqueur U17 D2. Le Comité Directeur ne donne pas suite à cette requête.

AVENIR FOOTBALL CATALAN : du 22/01/23, proposition de modifications des championnats U17 et U15 pour la saison 2023/2024. Une réflexion sera faite avec le Directeur Administratif et le CTD DAP.

AMICALE DES EDUCATEURS 66 : du 24/01/23, invitation à son AG du 13/02/23 à 18h30 au siège du club du FC CLAIRA-SALANCA. Eric WATTELLIER et Christophe SALMERON seront présents.

PROMOTIONS ACCELEREES D'ARBITRES

La CDA propose au Comité Directeur les affectations suivantes dans le cadre des "Promotions Accélérées" :

Catégorie D1

- ALCARAZ Julien

Catégorie D2

- BAR Alexis
- AMIAR Kamel

Avis favorable du Comité Directeur.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

WEEK-END DES BÉNÉVOLES À CLAIREFONTAINE

La Ligue du Football Amateur (LFA) a renouvelé l'organisation des « week-ends des bénévoles à Clairefontaine ». Lancée en mars 2019, cette opération a vocation à valoriser le bénévolat dans les ligues et districts de la FFF. Au programme, visite des lieux, soirée festive et nuit au CNF. Ces deux journées sont l'occasion pour la FFF de remercier ces bénévoles pour leur travail et leur engagement au quotidien mais aussi d'encourager le bénévolat chez les jeunes en leur ouvrant les portes de ce haut lieu du football tricolore. 3 BENEVOLES du District ont été choisis et il seront invités à participer à cet événement qui est programmé les 11 & 12 mars 2023 pour la ligue d'Occitanie. Rappel des critères sur le choix des invites :

- Être bénévole licencié dirigeant(e) de club comptant MOINS de 5 ans d'ancienneté,
- Être âgé d'au moins 18 ans à la date de l'évènement,
- Trois bénévoles désignés par district (1 bénévole par club).

Candidatures recevables :

1. CASADO PEDRO du FC LATOUR BAS ELNE
2. CANDILLE HUGO de NEFIACH SPORT
3. MARTINEZ LAETITIA de l'USEPMM

Suppléants :

1. BOURGUIGNON ARNAUD du FUTSAL BOURG-MADAME
2. DELSOL JULIEN du SO RIVESALTES

FINALE REGIONALE DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Vu la candidature du CANET RFC et l'accord de la Mairie de Canet-en-Roussillon. Le Comité Directeur donne avis favorable et transmet le dossier à la LFO pour suite à donner.

DEMANDE D'ENTENTE

USEPMM et FC BAHO-PEZILLA : du 26/01/23, demandant une entente en catégorie U14T 2ème phase avec le FC BAHO-PEZILLA. Club support USEPMM. Avis favorable.

APPEL A CANDIDATURE

▪ Appel à candidature pour l'organisation des Finales de Coupe du Roussillon avec réponse pour le 01/03/23 :

1. Séniors du 11 juin 2023 (journée)
2. Jeunes du 18/05/23 (journée)

▪ Appel à candidature pour l'organisation de l'AG d'été du District le samedi 17 juin 2023 (de 8h à 12h). Date de retour le 20/03/23

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD ET INVITES

- Marc WATTELLIER : championnat LOISIR – VETERANS 2023/2024
- Olivier ASTRUIT : nouveau championnat U13 2023/2024

Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 24/01/23

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Fabrice OREGLIA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SECTION SENIORS

CORRESPONDANCE

FC CERDAGNE : du 20/01/22, donnant son accord pour jouer le match D2 CERDAGNE / LE BOULOU le samedi 04/02 à 18h00 à OSSEJA. Pris note.

SPORTING PERPIGNAN NORD : du 23/01/23, demandant à jouer le match CR SENIORS l'opposant à l'USEPMM le samedi 28/01 à 19h00 (éclairage homologué et accord du club adverse).

FC LE BOULOU SJPC : du 21/01/22, demandant à reporter match D4 Poule B FC POLLESTRES / LE BOULOU 2 du 05/02 au 19/02/23 (accord du club adverse).

MATCHES REMIS

Match D4 P/A du 22/01 FC BARCARES MEDITERRANEE 2 / PORT-VENDRES remis au 29/01/23 (arrêté municipal).

Match D3 du 22/01 AJ BAS VERNET / FC LAURENTIN 2 (terrain impraticable – vent violent) remis au 19/02/23.

Match D3 du 22/01 AS BAGES / FC BARCARES MEDITERRANEE (terrain impraticable – vent violent) remis au 19/02/23.

Match CR SENIORS du 29/01 FC THUIR / AVENIR FOOTBALL CATALAN remis au 19/02/23 (Match de R3 contre BALMA 3 le 29/01 pour AVENIR FOOTBALL CATALAN).

COUPE DU ROUSSILLON ET CHALLENGE BAZATAQUI

Tirage de la Coupe du Roussillon ¼ de Finale et du Challenge René Bazataqui ½ Finales le mardi 14/02/23 à 16h30. Les matches se joueront le dimanche 19/03/23. Toutes ces rencontres peuvent se jouer avant la date prévue avec l'accord écrit du club adverse.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

SECTION JEUNES

CORRESPONDANCE

USEPMM BAHO-PEZILLA : du 21/01/23, informant du retrait de son équipe U17 D2 Poule A.
Pris note.

MATCHES REMIS

Match U17 D1 du 21/01 CERDAGNE / LE SOLER (arrêté municipal) – à jouer avant le 19/02/23
(les 2 clubs sont d'accord pour inverser la rencontre et jouer en semaine).

Match U17 D2 Poule A du 21/01 AS PRADES / AVENIR FOOTBALL CATALAN 2 (arrêté municipal) remis au 05/03 ou avant en semaine sur accord écrit des deux clubs.

Match U17 D1 du 28/01 LE SOLER / FC LAURENTIN remis au mercredi 8 février 2023 (le FC LE SOLER joue en Coupe d'Occitanie le 28/01 et le FC LAURENTIN ne peut pas jouer le 01/02/23).

Match U17 D1 du 28/01 SPORTING PERPIGNAN NORD / FC CERDAGNE remis au mercredi 25/01/23 (le FC CERDAGNE joue en Coupe d'Occitanie le 28/01 - accord des deux clubs).

Match U15 D1 du 21/01 PRADES / FC ALBERES-ARGELES 2 (arrêté municipal) remis au 05/03/23 (ALBERES-ARGELES est qualifié en CR U15 le 19/02).

U13 D2 Poule C du 21/01/23 CANET RFC 5 / AS BAGES remis au mercredi 1er février 2023
(match non joué par décision arbitrale – vent violent).

CONFIRMATION U14 TERRITOIRE P-O/AUDE 2ÈME PHASE

Après validation par la LFO de la Poule U14T P-O / AUDE 2^{ème} phase, la Commission confirme l'établissement du calendrier comme suit :

Poule unique de 10 équipes :

1. FC ALBERES-ARGELES 11
2. FC THUIR 11
3. NARBONNE MONTPLAISIR 11
4. US CONQUES 11
5. GOAL 11
6. USEPMM 11
7. FC BRIOLET 11
8. FC DES ASPRES 11
9. CABESTANY OC 11
10. OC PERPIGNAN 11

Les dates :

1. 04/02/23
2. 11/02/23



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

3. 11/03/23
4. 18/03/23
5. 25/03/23
6. 01/04/23
7. 15/04/23
8. 13/05/23
9. 20/05/23

DEFIS TECHNIQUES

- U13 D2 P/B du 21/01 FC VILLELONGUE / FC ALBERES-ARGELES 2 N°52325.1
Score initial : 2-2
Défi remporté par le **FC VILLELONGUE** : + 1 pt
- U13 D2 P/D du 21/01 FC VINCA / FC BANYULS SUR MER N°25491694
Score initial : 1-1
Défi remporté par le **FC BANYULS SUR MER** : + 1 pt
- U13 D2 P/E du 21/01 FC ST CYPRIEN / AS PRADES 2 N°52578.1
Score initial 3-3
Défi remporté par le **FC ST CYPRIEN** : + 1 pt

AMENDES

USEPMM BAHU-PEZILLA : **100€** - retrait d'équipe après parution des calendriers (U17 D2 P/B).

USEPMM : **10€** - pas d'éducateur sur le banc pour le match U13 D2 P/A PAC USEPMM 2.

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
R. SANCHEZ



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Féminines

REUNION DU 25/01/23 MATIN

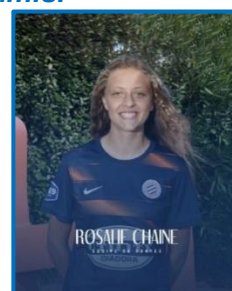
Présidente : Annick COUEFFEC

Présents : Manon ALLIEU, François BARZIC, Jean-Pierre COUCHEZ, Charles PLANAS, Pascale VILANOVE

Excusée : Patricia BREUX

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Félicitations à **Rosalie Chaine** (Montpellier Hérault Sport Club et ex Union St Estève Espoir Perpignan Méditerranée Métropole) pour sa convocation en **Équipe de France U16 Féminine**.



Elle participera au **stage de la sélection nationale** du 23 au 26 janvier prochains au CNF à Clairefontaine

U13F

La Finale du Challenge Futsal Féminin est confirmée pour le 12 février et se déroulera à Carcassonne.

U13F

Fin de la pratique U13F 1^{ère} phase le 11/02. Même formule pour la 2^{ème} phase avec les catégories U11F et U13F.

MATCHES REMIS

Le match Féminines à 8 AS PRADES / FC CERDAGNE du 22/01 (arrêté municipal) est remis au 05/02, les deux clubs n'étant plus concernés par le tour de Coupe du Roussillon du 05/02.

Le match Féminines à 8 CANET RFC / OL HAUT VALLESPIR du 22/01/23 est remis 05/02 sous réserve de décision de la Commission d'Appel, les deux clubs n'étant plus concernés par le tour de Coupe du Roussillon du 05/02.

Demande de CANET RFC de report au 12/03 du match Féminines à 8 FC THUIR / CANET RFC 2 du 29/01. Malgré l'accord du club adverse, la Commission ne donne pas son accord (le 12/03 est réservé au Challenge LE GOFF (1/4) et le FC THUIR est concerné), et dit que si les 2 clubs veulent reporter le match ils devront le jouer en semaine avant le 05/02.

La Présidente
A. COUEFFEC

Commission du Football d'Animation

REUNION DU 24/01/23

Président : SOJAT Jean Pierre

Amende : **130 euros**

Cabestany OC - feuille de bilan U11 Poule M reçue le 6 décembre 2022.
Manque tous les N° de licences des joueurs et de l'éducateur.

Rappel

Les feuilles volantes ne sont plus acceptées. Les éducateurs doivent obligatoirement se servir des feuilles officielles pour les licences des catégories U9 et U11.

Manifestation à venir

Samedi 11 février 2023 lors des plateaux U7 et U9 : Tous déguisés pour fêter le carnaval.
Concours des meilleurs déguisements : ne pas hésiter à envoyer vos photos au siège du district. La commission foot animation choisira les plus belles photos. Une dotation sera donnée aux heureux gagnants.

Dans le cadre du P.E.F action à venir

A partir du 11 mars 2023 pour tous les plateaux U7, U9 et U11, il est demandé aux clubs de donner un jus de fruits et un fruit de saison à chaque enfant jusqu'à la fin de saison.

Une trousse de premier secours devra être disponible sur chaque lieu de plateau (pansements désinfectant etc...)

Fin de la collecte des bouchons vendredi 28 avril 2023



Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 25/01/23

Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire : Joseph PISCITELLO

Présent : Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Pierre-Luc SICARD

Excusés : Hassan ACHLOUJ, Didier CHOBEAUX

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les articles 190 des RG de la FFF et 12.5.5 des Statuts du District & 9 des Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

MATCH SENIORS D1 DU 15/01/23 N°24556553 FC ST CYPRIEN / OC PERPIGNAN 2

Vu :

- La feuille de match.
- Le courriel transmis par le FC SAINT CYPRIEN.

▪ Saisine par la Commission des Règlements et Contentieux du dossier conformément à l'article 36 des épreuves officielles de l'annuaire du district.

▪ La Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, ayant invité le club de PERPIGNAN OC à formuler ses observations écrites.

- **Pas d'observation formulée.**

▪ Attendu que M. HALLOU Redoine, licence n° 1485325591 de PERPIGNAN OC a été aligné et a participé à la rencontre citée en rubrique, en état de licencié suspendu, contrairement aux dispositions de l'article 150 des RG de la FFF.

PCM : La CRC, statuant en 1^{er} ressort, donne match **perdu par pénalité (-1 pt) à PERPIGNAN OC** pour en reporter le bénéfice au FC SAINT CYPRIEN et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

FC SAINT-CYPRIEN I

3 / 0

PERPIGNAN OC II



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

▪ Elle libère le joueur HALLOU Redoine, licence n° 1485325591, de PERPIGNAN OC de la suspension d'un match vis-à-vis de cette rencontre et lui inflige un match de suspension ferme à dater du lundi 30/01/2023 (article 226 alinéa 4 des R.G. de la FFF).

La présente décision peut être frappée d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de son procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O.

L'appel est adressé à la commission départementale d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

MATCH FEMININES SENIORS A 8 DU 15/01/23 N°25278417 FC BARCARES MEDITERRANEE / PERPIGNAN ESPOIR FEMININ

Vu :

- La feuille de match.
- Le courriel transmis par le FC BARCARES MEDITERRANEE.

► **Dossier en suspens**

MATCH U13 D2 POULE B DU 21/01/23 N°25491695 FC LATOUR BAS ELNE 2 / FC BARCARES MEDITERRANEE

Vu :

- La feuille de match papier.
- Le courriel transmis par le FC BARCARES MEDITERRANEE.

► **Dossier en suspens**

MATCH U15 D2 POULE B DU 22/01/23 N°25568538 FC ALBERES-ARGELES 3 / ENT. SAINT CYPRIEN – ST NAZAIRE

Vu :

- La feuille de match.
- Les réserves d'avant match formulées par l'entente SAINT CYPRIEN - SAINT NAZAIRE.

► **Dossier en suspens**

MATCH U13 D2 POULE A DU 21/01/23 N° 25491033 OC PERPIGNAN / FC LE SOLER

Vu :

- La feuille de match.

▪ La Commission des Règlements & Contentieux demande à l'arbitre de la rencontre, M. RIAHI DRISSI BOUBAKER, de lui fournir un rapport sur les raisons pour lesquelles le match n'a pas été joué, pour le 1^{er} février 2023, date de sa prochaine réunion.

► **Dossier en suspens**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

MATCH SENIORS FEMININES A 8 DU 22/01/23 N°25278423 PERPIGNAN ESPOIR FEMININ / FC THUIR

Vu :

- La feuille de match.
- Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.

▪ Attendu que l'équipe de PERPIGNAN ESPOIR FEMININ a refusé de disputer la rencontre pour cause de vent.

▪ Considérant que, conformément aux dispositions de l'Article 37 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District, l'arbitre a dû constater l'absence de joueuses sur le terrain pour PERPIGNAN ESPOIR FEMININ.

PCM : La CRC, statuant en 1^{er} ressort, donne **match perdu par forfait (-1 pt) à PERPIGNAN ESPOIR FEMININ** pour en reporter le bénéfice à THUIR FC 1 et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

PERPIGNAN ESPOIR FEMININ I 0 / 3 THUIR FC I

- De plus, la CRC inflige une amende pour forfait (**100 €**) à PERPIGNAN ESPOIR FEMININ.

La présente décision peut être frappée d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de son procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O.

L'appel est adressé à la commission départementale d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

LA PRESIDENTE
Mme GARRIGUE Aline

LE SECRETAIRE
M. PISCITELLO Joseph

Prochaine réunion le 01/02/23



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d'Ethique

REUNION DU 25/01/23

Président de Séance : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE

Présents : Gérard ANCEL, Marie-France MARTIN, Claude POURCEL, Michel RAMONEDA

Représentant des Arbitres : excusé

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les décisions disciplinaires sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P-O, dans un délai de SEPT JOURS, conformément aux conditions de forme prévues à l'Article 10 du Règlement Disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.). Toutefois, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

☐ Procédures d'appel par le licencié ou son club (règlement disciplinaire de la FFF) :

3.4.1.2 L'appel interjeté par l'assujetti intéressé :

- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, l'appel doit être formé en son nom propre ou en son nom et pour son compte, par courrier recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

- Lorsque l'appel émane du club intéressé ou dont dépend la personne physique sanctionnée, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :

☐ Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier à en-tête ;

☐ Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.

- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.

*Les sanctions disciplinaires sont consultables :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte F.F.F.

- par le club dans FOOTCLUBS

- rubrique ORGANISATION et PROCES-VERBAUX pour les dossiers nécessitant l'ouverture de dossiers
- et dans COMPETITIONS – DOSSIERS pour les relevés de décisions (cartons jaunes et rouges sans ouverture de dossier)

Sanctions inférieures ou égales à cinq matches de suspension :

Affaires jugées « sur pièces », sans convocation, sauf si le club ou le licencié demande assez tôt à être auditionné.

- Pour les affaires non soumises à instruction ou celles pour lesquelles aucune audition n'est décidée, tout assujetti ayant été exclu par l'arbitre et/ou faisant l'objet d'un rapport d'un officiel peut faire valoir sa défense dans les quarante-huit heures ouvrables suivant la rencontre, auprès de l'organe disciplinaire compétent en vertu de l'article 3.1.1 du règlement disciplinaire de la FFF, en adressant ses observations écrites et/ou en sollicitant une audition devant cette instance.

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

Prochaine réunion le 01/02/23

LE SECRÉTAIRE

M. Gérard DUQUESNE

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Arbitres

REUNION DU 26/01/23

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et dossiers qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

- Courriel de Cabestany O.C. demandant 3 officiels pour son match D2. Pris Note.
- Courriel du FC Port-Vendres, demandant 3 officiels pour son match U17 AV. foot Catalan – F.C. Port Vendres. Pris Note.

INDISPONIBILITE

- Indisponibilité de M. DUFOUR Dylan : 20/01/2023 => 23/01/2023
- Indisponibilité de M. HALNA Nils : 04 & 05 /02/2023
- Indisponibilité de M. KONATE Adama : 08 & 09/04/2023
- Indisponibilité de M. BUSSIERE Thomas : 03/02/2023 => 05/02/2023 + 14/02/2023 =>17/03/2023
- Indisponibilité de M. ALCARAZ Julien : 25/02/2023
- Indisponibilité de M^{elle} DIAZ Carla : 29/01/2023
- Indisponibilité de M^{elle} VIERS Morgane : 28 & 29 /01/2023
- Indisponibilité de M. PONCET Alexis : 10/02/2023 => 12/02/2023
- Indisponibilité de M. DJBIR Younes : 23/01/2023 => 28/01/2023
- Indisponibilité de M. KROL Mathieu : 04 & 05 / 02/2023 + 11/03/2023 => 24/03/2023

CONSEIL DE L'ORDRE

- 2 arbitres rappelés à l'ordre pour indisponibilité tardive.
- 1 arbitre non désigné pour 1 week-end pour indisponibilité tardive.
- 2 arbitres non désignés pour 2 week-ends pour absence à une rencontre.
- 1 arbitre non désigné pour 1 week-end pour arrivée tardive sur une rencontre.
- 1 arbitre non désigné pour 2 rencontres : absence en commission.
- 2 arbitres convoqués en Conseil de l'ordre.

La CDA